



Évaluation des travaux de la FAO sur la réduction des pertes et gaspillages alimentaires dans le cadre du domaine prioritaire du Programme «amélioration de la nutrition 4»

SOMMAIRE

- Pourquoi réaliser une évaluation?
- Que couvre l'évaluation?
- Quel sera le processus et qui sera impliqué?

Pourquoi réaliser une évaluation?

Le Cadre stratégique de la FAO 2022-2031 s'articule autour des domaines prioritaires du Programme (DPP), domaines de travail typiques de l'Organisation, qui en constituent les éléments principaux. Dans ce contexte, le Bureau de l'évaluation de la FAO lance une nouvelle série d'évaluations axée sur les DPP.

Le premier DPP faisant l'objet d'une évaluation est le domaine dénommé «amélioration de la nutrition 4» (AN4) qui porte sur la réduction des pertes et gaspillages alimentaires (PGA). Les enseignements tirés de cette évaluation serviront de base aux évaluations ultérieures des autres DPP. Le Bureau de l'évaluation de la FAO n'a jamais évalué ce domaine thématique de manière approfondie.

La réduction des pertes et des gaspillages alimentaires est reconnue comme l'une des approches les plus efficaces et les plus facilement réalisables pour améliorer la nutrition et la sécurité alimentaire tout en réduisant l'empreinte écologique de la production alimentaire. Environ 14 % de la nourriture mondiale est perdue depuis la récolte jusqu'à la vente au détail et on estime que 17 % est gaspillée au niveau de la vente au détail et de la consommation. Cette quantité de pertes et de déchets alimentaires représente 8 à 10 % du total des émissions de gaz à effet de serre dans le monde.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 – plus précisément l'ODD 12, cible 12.3 – préconise de réduire de moitié le gaspillage alimentaire mondial par habitant au niveau des détaillants et des consommateurs ainsi que les pertes alimentaires le long des chaînes de production et d'approvisionnement.

Que couvre l'évaluation?

Le DPP «amélioration de la nutrition 4» (AN4) portant sur la réduction des PGA vise à aider les pays à élaborer des feuilles de

CALENDRIER PROVISOIRE DE L'ÉVALUATION

Phase préparatoire: janvier-septembre 2023

- Revue documentaire
- Synthèse des évaluations antérieures
- Rédaction des termes de référence
- Sélection de l'équipe d'évaluation

Études de cas par pays: novembre-décembre 2023

(Arménie, Bangladesh, Colombie, Égypte, Éthiopie, Rwanda, Jamaïque, Népal et Tunisie)

Rédaction et diffusion du rapport: janvier-février 2024

Présentation au Comité du Programme de la FAO: mai 2024

CONTACTS

Evaluation@fao.org

Les rapports et réponses de la Direction de toutes les évaluations de la FAO sont des documents publics, disponibles en ligne sur:

www.fao.org/evaluation/fr

route spécifiques afin de réduire les pertes alimentaires tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

Le cadre stratégique actuel a été adopté très récemment, en 2022, mais les cadres stratégiques antérieurs de la FAO ont également souligné l'importance de la réduction des PGA. Le champ de cette évaluation couvrira ainsi une période plus longue que le cadre actuel, allant de la promulgation des ODD jusqu'à aujourd'hui (2015-2023).

L'évaluation analysera la solidité et l'exhaustivité de la logique du programme de la FAO en matière de PGA, si et dans quelles conditions les solutions techniques de la FAO ont été associées à une réduction des PGA, et dans quelle mesure ce travail contribue au rôle d'organisation garante (*custodian agency*) de la FAO pour l'indicateur 12.3.1 des ODD relatif aux PGA.

La collecte des données aura lieu en novembre et décembre 2023. Elle comprendra des visites auprès du siège de la FAO, de ses bureaux régionaux, ainsi qu'en Arménie, au Bangladesh, en Colombie, en Égypte, en Éthiopie, au Rwanda, en Jamaïque, au Népal et en Tunisie, où d'importantes interventions ont été menées ou sont en cours de mise en œuvre.

Quel sera le processus et qui sera impliqué?

Conformément à la politique du Bureau de l'évaluation de la FAO, le Bureau dirigera une équipe composée d'évaluateurs de la FAO et d'experts externes dans des domaines techniques typiques des programmes de la FAO en matière de réduction des PGA, notamment les systèmes alimentaires, la réduction des pertes et des gaspillages alimentaires, l'agro-industrie et les chaînes de valeur, les politiques publiques, le renforcement des capacités, la parité hommes-femmes et l'équité.

L'équipe d'évaluation interrogera et sondera le personnel de la FAO et les partenaires (notamment les gouvernements, les partenaires de ressources, les ONG et d'autres agences) impliqués dans le travail sur les PGA, et mènera des études de cas par pays pour compléter l'étude documentaire des évaluations antérieures, afin de mettre en évidence par exemple le type de résultats obtenus par les approches les plus innovantes.

L'évaluation sera gérée de manière indépendante par le Bureau de l'évaluation de la FAO, en collaboration avec la division responsable pour l'AN4 (Division des systèmes alimentaires et de la sécurité alimentaire).

